

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
*Paix – Travail – Patrie*



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace – Work – Fatherland*

**SIXIÈME ASSEMBLÉE DES ETATS PARTIES À LA CONVENTION  
SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE,  
DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT  
DES MINES ANTIPERSONNEL  
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

**ZAGREB, 28 NOVEMBRE – 02 DÉCEMBRE 2005**



Monsieur le Président,

Permettez-moi, avant tout, de joindre ma voix à celle des distingués orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter les vives et chaleureuses félicitations de la délégation du Cameroun, pour votre brillante élection à la tête de la sixième Assemblée des Etats parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Je voudrais adresser les mêmes félicitations à tout le Bureau qui vous aidera dans votre exaltante tâche, et vous réitérer la pleine coopération et l'entière disponibilité de ma délégation.

Cette occasion m'est offerte de rendre un vibrant hommage et exprimer la gratitude de mon pays à votre prédécesseur qui, avec intelligence et détermination, a accompli un travail significatif tout au long de son mandat, permettant ainsi de faire avancer considérablement le processus d'universalisation et de mise en œuvre de notre Convention.

Enfin, je voudrais remercier le Gouvernement et le peuple croate, pour l'accueil cordial et chaleureux qui a été réservé à toutes les délégations.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Distingués Représentants,  
Mesdames et Messieurs,

La tenue à Nairobi l'année dernière de la Première Conférence chargée de l'examen de notre Convention a marqué un tournant décisif dans la vie de cet instrument humanitaire historique.

Si on est en droit de s'enorgueillir de ce que près de 144 Etats ont ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et qu'une réduction significative du nombre des victimes est à noter, il reste qu'un nombre important d'Etats ne l'ont pas encore fait ou tardent à le faire.

Nous devons avoir constamment présent à l'esprit que seul, le respect scrupuleux de la Convention par l'ensemble de la communauté internationale permettra l'éradication du fléau des mines et de leurs conséquences néfastes pour les populations.

Voilà pourquoi la ratification de cette Convention constitue un pas important, et doit être complétée par la mise en œuvre totale des dispositions pertinentes du Traité.

Monsieur le Président,

Le Cameroun, pour sa part, est résolument engagé en faveur de l'éradication complète des mines antipersonnel, engins d'un autre âge qui obèrent toute velléité de développement durable et qui causent d'indicibles souffrances aux populations.

À cet effet, mon pays est fier d'annoncer qu'en l'état actuel, toutes les mines antipersonnel réelles que détenaient nos différentes forces de défense, soit 9179, ont été détruites. Seules subsistent 3018 mines pour les besoins de l'instruction aux techniques de déminage, de détection ou de destruction, conformément à l'article 3 de la Convention. Toutefois, notre souhait est de pouvoir accéder aux techniques alternatives qui existent afin de s'en débarrasser également.

Je voudrais également relever que mon pays n'a jamais eu recours aux mines antipersonnel en opération. Au demeurant, dans la mesure où elles peuvent frapper indistinctement les forces ennemies, mais aussi et surtout les populations civiles non combattantes, ces tristes engins ne figurent pas comme arme dans l'arsenal des forces armées camerounaises.

Monsieur le Président,

Le Cameroun estime que la sixième Assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa doit être une nouvelle occasion d'appeler à l'universalisation de la Convention et au renforcement de la coopération dans les domaines du déminage, de la destruction des stocks et de l'aide aux victimes.

Aussi, est-ce le lieu idoine de réitérer l'appel lancé aux institutions financières internationales ainsi qu'aux pays donateurs pour apporter aux Etats en proie aux problèmes de mines, toute l'assistance nécessaire afin de déminer les territoires sous leur contrôle et d'aider les nombreuses victimes. Cette assistance, qui est une composante essentielle des efforts fournis par ces Etats pour aboutir à l'élimination complète des mines antipersonnel, doit comprendre un soutien financier, technologique ainsi que la formation des démineurs.

Relever ce défi humanitaire qu'est un monde meilleur exempt de mines antipersonnel doit être pour nous un véritable devoir moral. Et comme vous le savez, le Cameroun est de ceux des Etats qui sont plus que jamais résolus à faire progresser cette cause commune.

Je vous remercie./-